

DECISION DU PRESIDENT.CA 187-2019

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande de tarifs de la Direction des Affaires Financieres

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les tarifs des inscriptions au Colloque «Familles   l' preuve de la migration : quelle transmission ? » organis  du 2 au 4 Avril 2020.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 17 d cembre 2019

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUIZMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **20 d cembre 2019**



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			Colloque : Familles à l'épreuve de la migration : quelle transmission ? Date : 02-04 avril 2020
	Nom de la structure			Laboratoire BePsyLab
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
Colloque Familles et migration avril 2020	COL20FAM	41,67 €	911EE32	Inscriptions individuelles TTC 50€ du 07/01/20 au 02/03/2020
Colloque Familles et migration avril 2020	COL20FAM	8,33 €	911EE32	Etudiants TTC 10€ du 07/01/20 au 02/03/2020
Colloque Familles et migration avril 2020	COL20FAM	50,00 €	911EE32	Inscriptions individuelles TTC 60€ au 03/03/20 au 23/03/2020
Colloque Familles et migration avril 2020	COL20FAM	16,66 €	911EE32	Etudiants TTC 20€ au 03/03/20 au 23/03/2020

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
FRAIS DE DEPLACEMENTS DES CONFERENCIERS 16 intervenants au total : Jeunes chercheurs précolloque + colloque international 6 venants de l'étranger	7 412,00 €	INSCRIPTIONS PAYANTES Du 07/03/2020 au 02/03/2020 montant HT Etudiants 8,33 € Nb participant 51 montant TTC Etudiants 509,80 € montant HT Individuels 41,67 € Nb participant 133 6 650,53 €	509,80 € 6 650,53 €
FRAIS D'HEBERGEMENT DES CONFERENCIERS 16 intervenants 27 nuitées à 94€ petit déjeuner inclus	2 538,00 €	Du 03/03/2020 au 23/03/2020 montant HT Individuels 50 € Nb participant 10 600,00 € montant HT Etudiants 16,66 € Nb participant 9 179,93 € montant HT - Nb participant - €	600,00 € 179,93 € -
FRAIS DE RESTAURATION Pauses café, déjeuners intervenants sur les 2 jours et demi	3 180,00 €	FINANCEMENTS ATTENDUS UA ALM UBL / Région Pays de la Loire ED ELICC Université Louvain	500,00 € 200,00 € 500,00 € 300,00 € 181,08
LOCATION DE SALLES ET PRESTATIONS Expression artistique	1 000,00 €	FINANCEMENTS ACQUIS* BePsyLab UFR LLSH EnJeu[X] Paris XIII Université Besançon	300,00 € 250,00 € 3 000,00 € 1 150,00 € 180,00 €
AUTRES FRAIS Communication : reprographie affiches et programmes	371,34 €		
TOTAL DEPENSES	14 501,34 €	TOTAL RECETTES	14 501,34 €

Le responsable de l'organisation du colloque
 Nom Combier Claudine
 Date 29/11/2019
 Signature 

CONTROLE BUDGETAIRE Budget équilibré
 Fait à Angers le :
 Signature